

Compte rendu du déjeuner autour de Khalil Rouhana, Directeur Général adjoint DG CNECT

28 juin 2017

Le 28 juin, les membres du Cercle des Réseaux ont eu le plaisir d'échanger avec Khalil Rouhana, Directeur général adjoint de la DG CONNECT, sur les nouvelles priorités de la Commission pour le développement du Marché Unique Numérique. Le déjeuner a été l'occasion d'un échange riche sur les politiques européennes du numérique, et Khalil Rouhana a partagé sa vision des forces et faiblesses de l'Europe en la matière.

LES NOUVELLES PRIORITES DU DSM

Un bilan positif à mi-parcours

Khalil Rouhana est revenu sur les réalisations de la Commission depuis le lancement du Marché Unique Numérique (DSM), soulignant les 35 actions mises en œuvre. La Commission a ainsi proposé 19 actes législatifs dans un objectif général d'harmonisation. Parmi les initiatives phares se trouvent l'encadrement du commerce en lignes, les règles contre le géoblocage, l'application du droit d'auteur dans le numérique ou encore la protection de la vie privée. En parallèle, l'exécutif a lancé 16 actions pour l'investissement dans le DSM et la mobilisation des acteurs du secteur.

Khalil Rouhana a mis en avant les progrès effectués au cours des derniers mois sur la politique du spectre, le déploiement de la 5G et la portabilité des services en ligne. Il a néanmoins souligné que de nombreux textes restaient encore dans les mains des co-législateurs européens, rappelant l'importance d'avancer rapidement afin de garantir à chaque citoyen de bénéficier des avantages du numérique, et créer le cadre nécessaire aux entreprises pour investir et grandir dans l'environnement en ligne.

Les nouvelles priorités du DSM

La révision à mi-parcours du DSM, présentée le 10 mai, met l'accent sur trois domaines clés : la cybersécurité, l'accès aux données et l'encadrement des plateformes.

1. Cybersécurité

À l'automne la Commission présentera sa nouvelle stratégie pour la cybersécurité. L'objectif clé sera d'accroître la capacité de l'Europe à prévenir et répondre aux cyberattaques, par l'amélioration de la résilience des infrastructures numériques, et le renforcement des capacités technologiques et industrielles de l'UE. Parmi les pistes d'action envisagées : la redéfinition du mandat de l'Agence européenne en charge de la sécurité des réseaux (ENISA), et des initiatives législatives sur la certification des produits et des services.

Dans ce domaine, Khalil Rouhana a notamment souligné comme principale faiblesse de l'UE le manque de capacité de réponse en temps réel des Etats. La Commission adopte une approche graduelle dans sa réglementation en avançant dans les domaines où les Etats sont prêts à coopérer. Le Directeur Général adjoint a néanmoins mis l'accent sur les forces de certains secteurs en Europe tels que le nucléaire et les transports qui ont d'ores et déjà développé des systèmes numériques parmi les plus fiables.

2. Plateformes

Avec l'émergence de nouveaux défis tels que les *fake news*, ou la recrudescence de contenus illégaux en ligne, la Commission veut responsabiliser davantage les plateformes. Elle va présenter de nouvelles initiatives visant à rendre l'accès et l'utilisation des plateformes plus équitables et transparents. Des réflexions sont en cours sur la nécessité ou non de procéder par une approche législative ex-ante, ou une approche *soft-law* si les dispositifs de contrôle existants sont jugés suffisants.

La préoccupation principale de la Commission est de favoriser l'innovation sans pour autant biaiser le marché. Elle va donc mener une analyse sur le rôle des plateformes dans la création et la distribution de richesse dans l'économie. Cependant Khalil Rouhana reste lucide, la transformation numérique va nécessairement entraîner des changements dans le business

model des entreprises européennes : il s'agit donc de trouver un équilibre dans la réglementation, sans pour autant bloquer l'innovation.

Par ailleurs, l'action de la Commission passera également par le développement de projets concrets en mobilisant des acteurs, et en lançant des initiatives de cofinancement avec des industriels pour le développement des plateformes d'échange et de partage des données. Khalil Rouhana a insisté sur l'importance pour les différents secteurs de s'organiser pour le développement de projets communs. De son côté la Commission annoncera en octobre les secteurs cibles pour le montage de plateformes, et l'accès à des financements de l'UE.

3. Données

Deux réflexions sont en cours au sein de l'exécutif, à la fois sur la circulation des données, et sur l'accès et le partage des données. D'une part, la Commission proposera d'ici la fin 2017 un cadre législatif sur la libre-circulation des données. Elle consulte actuellement les Etats membres pour définir la meilleure approche à adopter (réglementation / *soft-law*). D'autre part, la DG CONNECT et la DG JUST travaillent à l'évaluation du cadre existant pour les contrats dans le numérique afin de voir si celui-ci est suffisant. Dans les deux cas, la Commission reste ouverte tant pour une approche *soft-law* ou l'adoption d'actes législatifs. Elle fera des propositions au printemps 2018.

Les membres du CDR ont sensibilisé Khalil Rouhana sur les dangers d'une libéralisation trop large des données, en particulier dans le secteur des transports. Interrogé sur la loi de 2016 pour une République Numérique, le Directeur Général adjoint a admis que celle-ci dépassait largement le cadre de la Directive PSI (directive 2013/37/UE) en termes d'obligation de transparence des données. La Commission pourra être amenée à mieux encadrer les règles applicables à l'ouverture des données. Elle se basera sur les résultats de ses consultations avec les parties prenantes.

Le Directeur-Général adjoint a donc invité les membres à s'exprimer dans le cadre des futures consultations publiques. Mais surtout, il a insisté sur le fait que l'Europe n'utilise pas suffisamment ses données qui sont pourtant un atout stratégique. Il a également rappelé que l'industrie était divisée quant à la question de l'encadrement des données, avec des secteurs qui souhaitent une réglementation plus poussée, et d'autres qui craignent une surréglementation et prônent une approche *business-to-business*.

ETAT DES LIEUX DE L'EUROPE DU NUMERIQUE

La discussion avec Khalil Rouhana a été l'occasion pour les membres du Cercle d'échanger sur les forces et faiblesses de l'Europe dans le numérique, et sur les conditions nécessaires pour permettre à l'Europe de rattraper son retard sur ses concurrents américains et asiatiques.

En effet le Directeur général adjoint est longuement revenu sur les raisons du retard de l'Europe vis-à-vis de ses concurrents dans le numérique. Il a particulièrement insisté sur le fait que l'Europe avait raté le tournant du numérique en se désengageant trop tôt du développement des technologies liées à internet et à l'informatique. Cependant, il a aussi rappelé que l'UE pouvait combler son retard et reste malgré tout une force qui compte, représentant 17% du numérique dans le monde.

Forces et faiblesses de l'UE dans le numérique

Alors que les membres du Cercle ont relevé la très forte présence des GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon) à Bruxelles, Khalil Rouhana a rappelé que la Commission européenne disposait des outils de contrôle de la concurrence les plus poussés au monde. Preuve de la vigilance de l'UE, l'amende de 2.42 milliards € infligée à Google le 27 Juin. Au-delà de l'amende, c'est surtout la crainte que la décision de l'UE fasse jurisprudence qui devrait l'inciter à modifier ses pratiques et le contraindre à ouvrir sa plateforme.

Si l'UE a été claire sur sa volonté d'encadrer les plateformes, le contrôle exercé par la DG COMP n'est pas son seul atout.

Selon Khalil Rouhana, la principale force de l'industrie européenne réside dans la « partie invisible » du numérique, ou encore « numérique enfoui ». Il s'agit des technologies intégrées dans les systèmes numériques et informatiques. Cette partie enfouie constitue 50% du numérique dans le monde, et l'UE en représente 35%. De plus, l'Europe est très présente dans le secteur de l'électronique, et représente près de 65% des puces et carte à puces, des secteurs en pleine croissance avec l'émergence de l'internet des objets.

Par ailleurs, la grande force de l'UE est d'être présente sur l'ensemble des secteurs industriels. La priorité désormais est d'accompagner, et de s'adapter aux changements apportés par le numérique, tout en gardant la main sur les technologies. La clé pour cela est d'encourager l'investissement dans le marché unique, qui reste encore le point faible de l'UE.

De la nécessité de renforcer les investissements

Le principal obstacle au développement du numérique européen est le passage de l'innovation à l'investissement et à la prise de risque. Pour le surmonter, la taille du marché dans lequel se développe un produit est un élément crucial. C'est pour cela, selon Khalil Rouhana, que le développement du DSM est prioritaire. En Europe, les entreprises commencent par développer un produit au niveau national, avant de partir aux Etats-Unis pour toucher un marché plus large, car confrontées à la fragmentation des marchés nationaux dans l'UE. L'objectif du DSM est d'offrir un environnement harmonisé offrant un marché suffisamment large et attractif pour développer des projets innovants à grande échelle, et offrir une base solide pour l'exportation et le développement hors-UE.

Cependant il ne s'agit pour autant de reproduire le modèle américain de la Silicon Valley. Pour Khalil Rouhana le modèle américain tend à entraîner une très forte concentration des richesses et donc des disparités et inégalités grandissantes au sein de la société. L'UE doit au contraire capitaliser sur la force de chaque centre de recherche, au sein d'un marché harmonisé.

L'autre priorité de l'UE doit être de mieux protéger ses entreprises stratégiques et innovantes et d'éviter qu'elles soient rachetées par des groupes extra-européens. La Commission mène des réflexions pour développer un organisme tel que le CFIUS (Comité pour l'investissement étranger aux Etats-Unis) qui conseille le gouvernement américain sur les décisions d'investissement et l'autorisation ou non d'opérations d'acquisition par des groupes étrangers. En effet, alors que les Etats-Unis ont bloqué 74 acquisitions au cours des dernières années, l'Europe n'a pu en empêcher aucune.

Il est donc également nécessaire de renforcer la capacité de l'UE à se défendre contre les politiques d'investissements étrangers. Sur ce point la Commission se heurte à l'opposition des Etats qui ne veulent pas lui accorder davantage de compétences. Une situation paradoxale étant donné que les Etats membres n'ont pas la capacité individuelle de contrer les offres chinoises, au contraire de l'UE, premier espace économique mondial.

Quid de l'Intelligence Artificielle en Europe

La Commission européenne va lancer une initiative sur l'Intelligence artificielle en octobre prochain. Elle souhaite encourager la création d'une plateforme commune pour agréger les algorithmes développés dans l'UE, et en faciliter l'accès aux entreprises européennes. De plus, la Commission va accentuer les efforts en matière de formation pour l'utilisation de l'IA, et faciliter l'adaptation à l'automatisation des tâches, par des projets dédiés. Au total, l'UE envisage d'investir plus de 700 millions € dans le développement de l'intelligence artificielle.

Khalil Rouhana a souligné que la principale force de l'UE en matière d'intelligence artificielle ne se situait pas tant du côté industriel, dominé par les entreprises américaines, mais plutôt dans la force et la richesse du monde académique européen.
